



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenir MÉDECIN OU PHARMACIEN MILITAIRE

L'ÉCOLE DE SANTÉ DES ARMÉES



Les praticiens militaires sont formés à l'École de santé des armées, située à Bron, près de Lyon. Elle assure la formation des 6 premières années d'études. Elle est accessible sur concours annuel.

Elle est membre de la conférence des grandes écoles et classée comme grande école de la Défense.

L'ESA fait partie des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB).

Les élèves suivent un double cursus de formation : universitaire à la faculté de médecine de Lyon 1 et médico-militaire spécifique à la pratique médicale dans les armées.

Ils sont logés en internat à Bron et sont rémunérés durant toute la durée de leurs études. Ils signent à leur arrivée un contrat d'engagement de 24 ans minimum. Au-delà de la période probatoire de 6 mois, il n'est pas possible de démissionner.

LA MISSION DES EMSLB

Former les futurs praticiens et infirmiers des armées à :

- Assurer le soutien médical des forces de la zone des combats jusqu'aux hôpitaux militaires en France ;
- Exercer en équipe avec des moyens dégradés ;
- Garantir la qualité de soins aux soldats blessés ;
- Exercer au profit des trois armées et de la gendarmerie.



LE MÉTIER

➔ Médecine des forces

- exerce en centre médical des armées
- assure les soins, les visites médicales d'aptitude
- dispense les soins d'urgence aux blessés en opération extérieure (OPEX)

➔ Médecin hospitalier

- exerce en hôpital militaire
- patientèle 70% civile
- participe aux plans gouvernementaux
- exerce en antenne chirurgicale en OPEX

➔ Recherche

- exerce à l'institut de recherche biomédicale des armées
- participe aux travaux sur la protection des combattants, les environnements extrêmes et participe aux opérations extérieures

➔ Épidémiologie

- exerce au Centre d'épidémiologie et de santé publique des armées
- participe à des missions techniques, des OPEX, des groupes de travail et comités techniques du SSA et de l'OTAN, et collabore avec des agences ou instituts nationaux

Mobilité géographique

- Mutation tous les 3 à 5 ans environ
- Participation aux opérations extérieures (missions de 4 mois environ tous les 2 ans)

L'ENGAGEMENT



Contrat d'officier de carrière

- D'au moins **24 ans à compter de l'entrée en école** au sein du service de santé des armées
- Signé dès l'entrée à l'école
- Période probatoire de 6 mois durant laquelle l'élève peut démissionner
- **Au-delà de cette période, il n'est pas possible de démissionner**, sauf cas exceptionnel médical ou social dûment justifié
- En cas d'échec scolaire, l'élève devra rembourser ses études

LA FORMATION DES MÉDECINS

Un double cursus

Les élèves sont à la fois étudiants et officiers de carrière, avec toutes les exigences que cela implique. Ils suivent un double cursus de formation :

- **Universitaire**, à la faculté de médecine Lyon 1 avec les mêmes cours, stages et examens que les étudiants civils
- **Médico-militaire** à Bron, d'un volume de **1 800 heures** réparties sur les 6 années d'études pour se préparer à l'exercice de la médecine de guerre et du commandement : conférences, stages en unités, brevets militaires, sauvetage au combat, tir, exercices de terrain, etc.

Au second semestre de la première année, les élèves se positionnent pour médecine ou pharmacie. Le corps professoral des Écoles adapte leur préparation en conséquence.

► Quelles études ?

Lyon 1

Aide aux concours
- fin 1^{ère} année (PASS)
- EDN-ECOS

EMSLB

Écoles militaires
de santé
de Lyon - Bron

**1 800 heures
de formation
médico-militaire
formation officier**

En 6^{ème} année, les élèves passent les Épreuves Dématérialisées Nationales (EDN) et **sont classés dans la spécialité de médecine générale**. Ce classement leur permet de choisir l'hôpital militaire dans lequel ils effectueront leur quatre années d'internat.

Après trois années d'exercice en tant que médecin généraliste, ils pourront présenter le concours de spécialité hospitalière (2^e DES).

PASSEPORTS	1	Formation militaire générale
	2	Formation à l'urgence
	3	Formation en milieu spécifique
	4	Formation linguistique

4 passeports : un parcours de formation au plus près des besoins opérationnels des forces armées

► Quels diplômes ?

**Diplôme d'État
de médecine générale
OU de pharmacie**

+

**Mastère
spécialisé
en santé des armées**

Accrédité par la Conférence
des Grandes Écoles

LE CADRE DE VIE

La vie à l'école est placée sous le régime de l'internat, avec les cours et les stages à la faculté et dans les hôpitaux. Les élèves participent à toutes les activités des écoles : cérémonies, challenge sportifs, exercices, journées d'informations, tournois sportifs des grandes écoles, etc. Ils s'investissent également dans de nombreuses associations caritatives ou humanitaires. Un large plan d'hébergement est en cours sur le site des Écoles.

32 hectares

- Internat en chambre double puis simple
- Restauration
- Bibliothèque et salles de travail
- Complexe sportif avec piscine
- Cours de tennis, terrains de foot et de rugby



LE SPORT EST UN ÉLÉMENT MAJEUR DE LA FORMATION, GAGE DE COHÉSION ET D'ESPRIT D'ÉQUIPE.



LES CHIFFRES CLÉS

2 000

candidats
au concours

350

candidats
admissibles

125

élèves recrutés
chaque année

+

50

élèves recrutés en
collatéral*

30 entrants en 2^{ème} année
10 en 4^{ème} année
8 en pharmacie
2 passerelles infirmiers

765

élèves en formation
dont

53 %

de **filles**

1 800

heures
de **formation médico-militaire**

**Étudiants régulièrement inscrits en formation de médecine ou en pharmacie, candidats remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou en pharmacie et fonctionnaires et militaires non officiers servant en vertu d'un contrat remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou en pharmacie.*

INTÉGRER L'ÉCOLE DE SANTÉ DES ARMÉES

Que vous soyez élève de terminale ou candidat collatéral, **les inscriptions au concours d'entrée à l'ESA** débutent en novembre sur le site internet du SIEC.

Pour accéder au site du SIEC, scannez ce QR Code



➔ **CONDITIONS DE CANDIDATURE ÉLÈVES DE TERMINALE**

- être de nationalité française ;
- ne pas être privé de ses droits civiques ;
- ne pas avoir été exclu d'une école du Service pour motif disciplinaire.

➔ **CONDITIONS D'ÂGE ET DE DIPLÔME**

- limite d'âge supérieur : 23 ans au plus, au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- limite d'âge inférieure : 16 ans révolus à la date d'entrée en école ;
- être titulaire du baccalauréat ou pouvoir fournir les résultats du baccalauréat au plus tard le dernier jour des épreuves orales.

➔ **Épreuves d'admissibilité (avril)**

- Une épreuve écrite de français : 1 h 30
- Une épreuve écrite d'anglais : 1 h 30

+ 2 épreuves au choix parmi :

- Mathématiques : 1 h 30
- Sciences de la vie et de la terre : 1 h 30
- Physique-chimie : 1 h 30

→ Épreuves d'admission (début juillet)

Épreuves sportives

- Course à pied (demi-cooper) ;
- Gainage abdominal ;
- Tractions strictes (pour les hommes) ou suspension barre fixe (pour les femmes) ;
- natation (100m + 10m apnée).

Entretien avec le jury (30 mn)

Il vise à déterminer la motivation du candidat et sa connaissance du métier. Les qualités d'expression sont prises en considération.

RECRUTEMENT EN COLLATÉRAL

Chaque année, un concours de recrutement dit « collatéral » est organisé. Il permet aux **étudiants régulièrement inscrits en formation de médecine ou en pharmacie**, aux **candidats remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou en pharmacie** et aux **fonctionnaires et militaires non officiers servant en vertu d'un contrat** remplissant les conditions d'admission en formation de médecine ou en pharmacie de s'inscrire aux concours, selon un nombre de places fixé par décret chaque année.



En collatéral, la limite d'âge est de 23 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, augmentée du nombre d'années d'études supérieures validées pour l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou en pharmacie.

PLUS D'INFOS

N'hésitez pas à consulter notre Foire aux questions (FAQ) sur notre site Internet :





331 avenue du Général de Gaulle
CS 52 501
69675 Bron Cedex



emslb.defense.gouv.fr



@Bron_esa



Écoles militaires de santé
de Lyon-Bron



[ecolesmilitaires2sante](https://www.instagram.com/ecolesmilitaires2sante)